



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 18 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
12 juin 2020	
DATE D’AFFICHAGE	
19 JUIL. 2020	
Codification : 1.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 19 JUIL. 2020	
et publication du 19 JUIL. 2020	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt, le **dix-huit juin**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze juin deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christine VALADE, Patrick DUCROS, Patricia PERRET, Bernard PLACE, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, Marcel DUMAS, Didier DUPIN, André ALEX, Roseline TRAMBOUZE, Katy VAZQUEZ DUDEK, Isabelle ROUVIDAN, Lucie ROCH, Patrick PORNET et Sylvain GIRARDIN.

Absente avec excuse : Fabienne STALARS donne pouvoir à Christine VALADE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Didier DUPIN

OBJET : 2020-024 : composition de la Commission pour les Marchés A Procédure Adaptée

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à déterminer la composition de la Commission pour les MAPA.

Elle n'est régie par aucune disposition législative ni réglementaire ; mais il est à noter que l'intervention de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'est pas possible en cas de MAPA, d'où la nécessité d'acter la composition d'une commission spécifique (ad hoc) pour intervenir au cours d'une procédure de marché public passé selon la procédure adaptée.

Il est proposé de désigner les mêmes membres que ceux de la CAO pour siéger à la commission MAPA, à savoir :

- 3 titulaires : liste d'élus proposée = Mme VALADE, M. DUPIN et M. PORNET
- 3 suppléants : liste d'élus proposée = Mme SAVARINO, M. PLACE et M. LAREURE



Il est également proposé de préciser que cette commission MAPA interviendra pour tous les MAPA de la commune.

Où cet exposé, les élus décident à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret puis le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De désigner** Mme VALADE, M. DUPIN et M. PORNET comme titulaires et Mme SAVARINO, M. PLACE et M. LAREURE comme suppléants pour siéger à la commission MAPA.
- **De dire** que cette commission MAPA interviendra pour tous les MAPA passés par la commune.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 26 juin 2020

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

